

Ma femme en ville

Marion, 20 ans, un "burn out" en alternance

Etudiante en BTS, elle n'a pas supporté ses conditions de travail

C'est un peu jeune, pour faire un burn out. Marion vient tout juste d'avoir 20 ans. Jusqu'à cet été, elle était en première année de BTS Management des unités commerciales, une formation dispensée par le centre Alternance Azur, situé aux Milles. La particularité ? Comme l'indique l'intitulé de cette structure, son apprentissage se faisait en alternance. Soit 16 heures de cours par semaine complétées par 20 heures en entreprise. Dans ce cadre, Marion avait pu rejoindre les effectifs de l'Intermarché de Lambesc, à deux pas de chez elle.

"J'ai commencé par un contrat d'été, en juillet 2015. Comme cela s'est bien passé, j'ai demandé à faire mon stage de BTS là-bas", explique la jeune femme. Tout se déroulait correctement jusqu'au jour où... Marion a craqué. Elle estime que, petit à petit, ses conditions de travail se sont détériorées. "Elle rentrait régulièrement en pleurs à la maison", tient à souligner sa mère. Au point que le médecin lui a prescrit un arrêt



Marion, en BTS Management des unités commerciales, était salariée à l'Intermarché de Lambesc. Au bout d'un an dans les rayons, elle a craqué. /PHOTO PHILIPPE LAURENSEN

"S'ils ne veulent pas, on ne peut pas les obliger..."

maladie, le 10 août dernier. Il sera renouvelé plusieurs fois au cours du mois.

Devant un café, l'étudiante explique les raisons de son mal-être: "Je voulais faire du *facing*, de la gestion de stock, passer des commandes, explique-t-elle. À la place, je me retrouvais à la caisse ou en rayon boucherie." Où cela ne se serait pas toujours bien déroulé... Marion affirme avoir subi à plusieurs reprises des changements d'horaires de dernière minute - "il fallait faire des remplacements au pied levé" et, dans un courrier envoyé à sa direction le 27 août, elle soutient

s'être "retrouvée à attendre dix jours pour avoir un jour de repos". Elle assure aussi que le responsable du magasin l'a "appelée plusieurs fois pendant (ses) heures de cours pour (lui) demander de venir travailler". Enfin, elle dit avoir accepté de renouer ses patrons le 16 août dernier alors qu'elle était en "arrêt maladie pour burn out". Une réunion lors de laquelle il lui aurait été demandé de reprendre le travail dès le lendemain... Marion a aussi détaillé tout cela dans une autre missive dédiée à l'inspection du travail.

Contacté par *La Provence*, Max Sintès, patron de l'Intermarché de Lambesc, assure que "les changements d'horaires, cela arrive. Quand les gens sont en maladie, il faut bien servir les clients. On demande donc aux employés d'assurer

des remplacements. Mais s'ils ne veulent pas, ils ne veulent pas, on ne peut les obliger..." Et l'employeur de s'étonner du burn out de sa salariée: "Elle n'est jamais venue me voir, elle ne m'a rien dit. Et les dix jours de travail sans jour de pause, je ne m'en souviens pas. Mais les remplacements, c'est au bon vouloir des gens. Soit ils disent oui, soit ils disent non." Quant à l'entretien organisé alors que Marion était en congé maladie, Max Sintès assure que "c'est l'école qui l'a convoquée, ce n'est pas nous". Si Brice Carrara, le directeur d'Alternance Azur, a accepté de commenter l'affaire, il ne souhaite pas que ses propos soient retranscrits ici.

Pour Marion, l'aventure avec ce magasin et ce centre de formation va s'arrêter là: "J'ai signé une rupture conventionnelle de contrat, et je reprends mon

BTS dans une autre école, mais en formation initiale", nous assure-t-elle. Le monde du travail l'attendra donc encore un peu...

Mais cela ne se termine pas toujours ainsi. Véronique*, a quitté le BTS en fin de première année: elle dit avoir rencontré des formes "de harcèlement moral" dans son entreprise - qu'elle préfère ne pas citer - "sans parler du non-paiement des heures supplémentaires". "J'ai pris une avocate, prévenu l'Inspection du travail et serai aux prud'hommes dans quelques mois", assure-t-elle.

Quel que soit le résultat - rupture conventionnelle ou tribunal -, ces découvertes du salariat sont bien particulières pour de jeunes majeurs.

François RASTEAU

* Le prénom a été modifié.

AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT DU TRAVAIL

"Un secteur très féminisé et jeune"

L'avocat marseillais M^{re} Steve Doudet, spécialisé en droit du travail, nous confie son analyse et quelques points de droit sur le cas de Marion et les contrats à temps partiel dans la grande distribution.

Rencontrez-vous souvent des cas ressemblant à celui de Marion ?

Oui, en tant qu'avocat défenseur des salariés, je défends régulièrement des salariés de la grande distribution. Selon une étude du ministère du Travail de juin 2013, le taux de temps partiel dans la grande distribution est particulièrement élevé (30%). C'est, en outre, un secteur très féminisé et jeune. Dès lors, pour les étudiants contraints de travailler pour financer leurs études, la grande

distribution peut être perçue comme une opportunité. Mais ce n'est pas simple dans les faits car les employeurs de la grande distribution imposent régulièrement des changements de dernière minute dans les horaires de travail, ce qui est préjudiciable pour les salariés.

Quel délai est imposé à l'employeur pour qu'une modification d'horaires soit légale ?

Selon les termes de la Convention collective applicable au sein de la grande distribution, à moins qu'elle n'intervienne d'un commun accord, la modification de la répartition de la durée de travail entre les jours de la semaine ou les semaines de mois est notifiée au salarié deux semaines

au moins avant la date à laquelle doit avoir lieu. Ce délai se substitue au délai de sept jours prévu par la loi. La notification est écrite.

Le patron de Marion affirme que ces modifications d'horaires peuvent être refusées...

Oui mais comme vous le dites, il s'agit de son "patron". Ne l'oublions pas, ce qui caractérise le contrat de travail, c'est avant tout le lien de subordination. Dès lors, le "choix" du salarié ou encore le "volontariat" (pour le travail le dimanche) sont des notions théoriques car la réalité est différente: lorsque votre patron vous le demande, vous l'acceptez par peur de perdre votre emploi. Propos recueillis par F. R.

691562

24 & 25 SEPTEMBRE 2016

Fête des Moissons

EXPOSITIONS, ANIMATIONS, DEGUSTATIONS, JEUX PARC ENFANTS, AÏOLI & DAUBE

OUVERT DE 10H A 18H
Entrée & parking gratuit

"L'Amour est dans le blé"

Rond-point de Châteauneuf-Le-Rouge, 20 chemin Pellegrin
13710 TUVÉAUX
Tél : 06 03 11 51 37 / 06 34 05 90 05

ACHÈTE CHER

ACHAT FOURRURES (cherche toutes fourrures vestes, manteaux, étoles, etc.)
JOUTES ANTIQUITES ET OBJETS DE DÉCORATION ANCIENS (Pendules, horloges, baromètres, statues bronze, marbres, plâtres, tableaux, gravures, gouaches, etc.)
ARMES ANCIENNES (sabres, épées, etc.)
ART ASIATIQUE (vase, jade, porcelaine)
ARGENTERIE (mixité, service métal arg.)
MONTRES (gousset et poignet)
PIÈCES DE MONNAIES DE COLLECTION
BIJOUX FANTAISIE (perle, sintage, etc.)
MACHINE À COUDRE, cures et étains anciens, violons, piano, saxo, cartes postales, timbres, cristaux, etc.

Maison JACQUOT
06.43.05.46.17
Agée au SROCO

Déplacement GRATUIT
www.antiquitezdeprovence.fr